



Sinistre accident sur route

Par **laora**, le **27/11/2009** à **22:56**

Bonjour,

J'ai eu un accident de voiture(léger), j'ai été malussé par mon assureur, et maintenant les assurances des parties adverses me réclament des sommes, des déclarations ont été faite également au Fond De Garantie.

J'ai en ma possession un dosument disant que l'assurance prenait en charge de dédommager les parties adverses + mon relevé d'information avec l'accident mentionné.

Dois-je régler les sommes demandées par les différents organismes?

merci de votre réponse car je suis harcelé par eux.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **27/11/2009** à **23:06**

Bonjour,

En principe, si votre assureur prend en charge cet accident, vous lui transmettez toutes les demandes que vous recevez de la partie adverse.

Par **laora**, le **28/11/2009** à **15:47**

Bonjour,

merci de votre réponse si rapide, mon problème est qu'un an après je ne suis plus chez mon assureur, j'ai changé de compagnie.et mon ancienne assurance m'a adressé un courrier 1 an

après me demandant de régler ces sommes...
Que dois-je faire?

Par **Tisuisse**, le **28/11/2009** à **17:00**

Si vous étiez chez cet assureur le jour où vous avez eu cet accrochage, c'est à lui de gérer le sinistre. Donc, pour toutes demandes de sa part, vous réexpédiez cette demande au siège social de votre assurance de cette époque.